

3^{EMES} ASSISES DU COLLECTIF INTER ASSOCIATIF SUR LA SANTE POITOU-CHARENTES

- 4 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président du Collectif Inter associatif sur la Santé Poitou-Charentes,
Madame la Vice-présidente du Conseil Régional
Monsieur le Président de la CRSA, M. Leblan
Monsieur le Vice-président de la commission spécialisée de la CRSA consacrée aux droits des usagers,
Mesdames et Messieurs les Présidents, délégués et représentants des associations d'usagers,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir d'ouvrir ces 3^{èmes} Assises du Collectif Inter-associatif sur la Santé Poitou-Charentes.

Vous le savez, l'année 2011 est l'année des *patients et de leurs droits*. Année bien choisie, donc, s'il en est, pour ces 3^{èmes} Assises ! La défense des droits des patients, le respect de la dignité de la personne malade, la promotion de la place des usagers au sens large, sont des valeurs socle de notre système de santé.

Nous avons pu le rappeler la semaine passée, lors de la journée que l'Agence a consacrée aux usagers et à leurs droits. Journée placée sous le signe de la formation - du droit à la formation - dont vous connaissez et vous éprouvez, Monsieur Galland, toute l'importance.

Car en effet, si, en matière de droits des patients, notre pays dispose d'un corpus législatif et réglementaire conséquent :

- loi du 4 mars 2002, dite loi Kouchner,
- loi du 22 avril 2005 dite loi Léonetti
- circulaire du 2 mars 2006 relative aux droits portant charte de la personne hospitalisée
- et bien sûr la loi "Hôpital, patients, santé et territoires".

Si nous disposons de ce corpus, bien souvent néanmoins, les droits des patients restent méconnus de leurs titulaires, qu'il s'agisse des modalités d'accès au dossier médical, de la personne de confiance, des directives anticipées, ou du consentement...

Vous le savez, l'ARS Poitou-Charentes a décidé de labelliser quatre initiatives emblématiques dans le cadre de l'appel à projets « 2011, année des patients et de leurs droits ». L'une d'entre elles, portée par le CISS - l'annuaire des représentants d'usagers - vous sera présentée lors de ces Assises, et répond parfaitement à cette exigence d'information des usagers.

Car un droit bien exercé c'est un droit bien connu.

Mais au-delà de la formation, permettez-moi de souligner l'aspect fondamental de la participation active des usagers au sein de la démocratie sanitaire.

Messieurs Leblan et Gaillard, présents également, vous diront – je n'en doute pas – toute l'exigence qui est celle de la CRSA de permettre aux usagers du système de santé de prendre activement part aux politiques de santé menées en région.

À ce titre, il faut marquer l'avancée de la loi HPST, qui a franchi un pas de plus que la loi du 4 mars 2002 sur la représentation des usagers au sein du système de santé.

Et cette présence des représentants d'usagers est essentielle pour faire vivre la démocratie sanitaire et contribuer à la définition, au partage et à l'adhésion collective des politiques de santé au niveau régional.

Sans empiéter sur ma présentation du « bilan » à un an d'existence de l'ARS Poitou-Charentes, je peux vous dire dès maintenant que la réussite de la démocratie sanitaire, est sans doute la première des réussites de l'Agence.

Et la défense des droits des usagers, l'engagement associatif dans ce cadre, est pour nous tous la garantie que la démocratie sanitaire collective veille sur la démocratie sanitaire individuelle.

Soyez-en remerciés et que cet engagement aux côtés de l'Agence puisse perdurer et se renforcer !

Je vous remercie.

François-Emmanuel BLANC
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes